

pose des questions supplémentaires. J'ai laissé passer un certain nombre de ces questions lorsqu'il y avait lieu de demander des déclarations ou des explications aux ministres et dans les cas où le ministre désirait sans doute que la réponse donnée soit la plus claire possible. Mais, je le répète c'est là ce que prescrit le Règlement.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

BILL DES CRÉDITS DE GUERRE—PROCÉDURE POUR LA DISCUSSION EN COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Si on me le permet, je ferai une demande au premier ministre et au Gouvernement. Nous sommes à étudier, en comité, le bill des crédits de guerre. J'ignore dans quel ordre on appellera les ministères intéressés, mais deux d'entre eux ont déjà été appelés, celui de la Défense nationale pour l'armée de terre et celui du ministère de l'Air, dont le ministre a fait son exposé il y a exactement une semaine. Après ces deux départements qui ont ouvert le débat et dont le comité a maintenant disposé, je demande au Gouvernement de bien vouloir nous permettre de passer immédiatement au ministère du Travail. Voici la raison de ma demande. Au cours de la discussion en comité, nous avons éprouvé quelque difficulté à parler de main-d'œuvre parce que ce sujet ne nous a été exposé que par bribes; de plus, le ministre du Travail a, en deux ou trois occasions, exprimé le désir de faire ses observations sur la situation de la main-d'œuvre. Nous croyons qu'à l'heure actuelle la répartition du capital humain est peut-être le problème le plus complexe qu'ait à résoudre le Parlement et je désirerais voir le comité s'y attaquer avec des connaissances plus générales au lieu de bribes de renseignements qu'on nous a données jusqu'ici. Je demande au premier ministre d'étudier cette demande et, s'il est impossible d'y accéder, qu'il promette au moins que le comité sera saisi, le plus tôt possible, de la situation concernant le capital humain.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Il est logique, il me semble, de terminer l'étude des ministères de la Défense avant de passer à quelque autre département. Il va de soi que la question du capital humain intéresse grandement le ministère des Munitions et approvisionnements. Avant de déterminer s'il serait à propos d'étudier les crédits de ce dernier département antérieurement à ceux du ministère du Travail, je désire en parler à mon

collègue le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) en même temps qu'au ministre du Travail (M. Mitchell), mais il peut être bien entendu qu'après l'adoption des crédits des trois ministères de la Défense, nous aborderons l'étude des crédits de l'un ou l'autre de ces ministères, selon ce qui conviendra le mieux aux honorables députés de l'opposition.

M. GRAYDON: Je puis comprendre l'attitude du premier ministre à l'égard des trois ministères de la Défense. Ils sont reliés de telle sorte qu'il est à propos de discuter les crédits des trois ministères à la fois. Néanmoins, je ne puis admettre que le ministère des Munitions et approvisionnements puisse passer avant le ministère du Travail. En effet, la Chambre doit s'attaquer à la question du capital humain et elle ne saurait le faire convenablement avant que le ministre du Travail ait fait sa déclaration.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'ai pas laissé entendre que nous n'étudierions pas d'abord les crédits du ministère du Travail; cependant, en l'absence du ministre des Munitions et approvisionnements, je n'ai pas voulu me prononcer définitivement.

BILL DES CRÉDITS DE GUERRE

LOI ACCORDANT DE L'AIDE À SA MAJESTÉ POUR LA SÉCURITÉ ET LA DÉFENSE NATIONALES

La Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Bradette et reprend l'examen interrompu le jeudi 27 mai, sur la motion de l'honorable M. Ilsley, d'une résolution tendant à octroyer à Sa Majesté certains crédits afin d'assurer la défense et la sécurité nationales.

M. POULIOT: Pour expédier la besogne, j'ai fait parvenir au ministre copie d'un mémoire relatif à un homme jugé déserteur. Il n'était pas coupable et la cause était si mauvaise que le ministère a averti le prévôt de l'armée que le sujet n'avait même pas à se présenter. L'étude des crédits doit être soigneuse, mais elle ne peut se faire de cette façon si nous nous arrêtons à des questions et à des réponses portant sur des sujets théoriques. Il importe d'en venir aux faits; nous devons exposer les faits réels qui s'appliquent à ces cas. Cela devrait être très facile, car le ministre est à même de consulter les dossiers de son département, et je n'ai aucune objection à lui communiquer mes propres dossiers lorsque le personnel du hansom n'en aura plus